

## QUESTION & REPONSE - CAS 1 – LETTRES ET NUMEROS DE VOILE

- Q** Où mettre le numéro du bateau qui doit pouvoir être visible avec les voiles affalées
- R** Les RSO précisent en 4.01.2 qu'un moyen alternatif doit permettre d'afficher l'identification des voiles affalées. Ainsi un cagnard avec les lettres et numéros de voile hautement visible (Orange + lettrage noir) convient à remplir cette règle.  
 NOTA dimensions des lettrages pour avoir une idée de dimensionnement : les RCV dans l'annexe G définissent pour un bateau entre 8.5m et 11m des lettres d'une hauteur minimale de 375mm et d'un espace entre caractères de 75mm.  
 NOTA : le moyen alternatif que l'on trouve dans certaines séries est de peindre sur le pont le numéro  
 IMPORTANT : libre à chacun de trouver un moyen alternatif.

## QUESTION & REPONSE - CAS 2 - COMPLEMENT RADEAU DE SURVIE

- Q** Dans le grab bag qui complète notre radeau 4 places doit on avoir la dotation pour 2 (on part en double) ou pour l'ensemble du bateau?

**R**

Tableau 5 - Equipement minimum requis (des radeaux)

MoMu1.2

Equipement	Pack 1 > 24 h	Pack 2 < 24 h	Dans radeau	Dans radeau ou dans sac(s) séparé(s)
Ecope flottante portable facilement utilisable à la main	1	1	x	
Eponge	2	2	x	
Paire de pagaies avec poignées, attachées au radeau, proches d'une entrée	1	1	x	
Trousse de premiers secours comprenant au moins deux tubes d'écran solaire. Tous les pansements doivent être adaptés à un usage dans des conditions humides. La trousse de premiers secours doit être clairement identifiée et refermable	1	0		x
Sifflet	1	1	x	
Lampe torche étanche d'une autonomie de 6 heures avec des batteries et des ampoules de rechange, ou une torche supplémentaire	2	1	x	
Miroir de signalisation	1	1	x	
Pilules contre le mal de mer, par personne	6	6		x
Sac vomitoire avec système de fermeture efficace et simple, par personne	1	1		x
Feux à main rouges conformes à LSA Code Chapitre III, 3.2	6	3	3 min	x
Fusées parachutes rouges conformes à LSA Code Chapitre III, 3.1	2	2	1 min	K
Equipements de protection thermique conformes à LSA Code Chapitre III, 2.5	2	0		x
Kit de réparation permettant aux survivants de réparer des fuilles dans tout ou tous les compartiments gonflables. Le système de réparation doit fonctionner en environnement humide et doit pouvoir être mis en œuvre malgré de violents mouvements	1	1	x	
Gonfleur ou soufflets qui doivent être simples, robustes et complets, avec tous les embouts nécessaires (les parties susceptibles d'être perdues doivent être maintenues au corps de pompe), prêts à être utilisés immédiatement pour insuffler de l'air dans tout ou tous les compartiments gonflables. Le gonfleur ou les soufflets doivent être conçus et fabriqués spécialement pour un usage manuel facile	1	1	x	
Eau potable par personne, dans des conteneurs, chacun n'excédant pas 500 ml	1.5 l	0	0.5	x*
Nourriture par personne	10 000 KJ	0		x

\* L'eau potable dans le sac séparé (s'il y en a un) peut être remplacée par un dessalisateur

On voit que pour les pilules, sac, eau potable et nourriture par exemple la quantité est définie par personne.

## QUESTION & REPONSE - CAS 3 - DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

**Q** La fiche que tu nous a envoyé me semble assez complète, est-ce bien elle qui fera foi (qui sera utilisée) lors des contrôles pré-départ pour déterminer si tout est ok par rapport aux RSO, au 240 et à l'AC ?

**R** Oui c'est le document qui fait foi et sera utilisé pour les contrôles avant le départ

## QUESTION & REPONSE - CAS 4 - EAU DE SECOURS

**Q** Je possède un radeau TRANSOCEAN ISAF 4P T1A<24H de 2016 que je viens de faire réviser pour 3 ans (ref RSO 4.20.1iii), je dois donc avoir un complément dans un grab bag dont 2 litres d'eau que j'ai sous forme de 4 sachets de 500ml (scellé par nature).  
Est-ce que ces deux litres permettent de répondre également aux deux exigences ci-dessous:  
- page 1, thème plombage : réserve d'eau de survie 2L par personne à bord  
- page 4, réserve d'eau douce de secours, minimum 2l d'eau potable par personne pour un usage de secours dans 1 container dédié et scellé ?  
Ou alors, il faut plusieurs réserve d'eau différente (1 pour le grab bag, 1 autre à part)

**R** En effet, il y a 2 eaux de secours. Il y a le complément au radeau de survie (appelé grab bag) celui doit contenir 1.5l d'eau par personne en sachets de 500ml ce point fait référence au RSO 4.20.2.d + il y a l'eau de secours qui doit être dans un container unique permettant de mettre 2L par personne permettant d'être sceller

## QUESTION & REPONSE - CAS 5 – FEUX ROUGES A MAIN

**Q** Je vais devoir en prendre:  
- 3 dans le grab bag en complément du radeau pour répondre au point 4,20,2,d de la page 4  
- 4 pour répondre au point 4,23,b de la page 7  
je pense donc en prendre 4 en tout que je stockerai dans mon grab bag, est-ce ok ou, il m'en faut réellement 7: 3 dans le grab bag et 4 autres par ailleurs

**R** Il faut comprendre cette règle avec la pyrotechnie qui est au bateau (RSO 4.23.b) et la pyrotechnie des équipements de survie (RSO 4.20.2.d) Donc il faut bien 3 feux à mains qui seront dans le GRab bag scellé et 4 feux à main dans le bateau.

## QUESTION & REPONSE - CAS 6 – SAC DE SURVIE

**Q** J'avais compris qu'il était demandé pour une course RSO CAT 1 :  
 - un sac de survie avec 3 feux à mains rouges, 1 lampe à éclat, 1 couteau, 1 sifflet  
 - un sac de sécurité pour compléter le radeau si il est < 24 h et le faire passer à > 24h  
 Je ne vois pas dans ton formulaire de contrôle pour le sac de survie dois-je comprendre que tu as regroupé dans le complément demandé page 4 les deux sacs ?

**R** En effet, il y a un seul et unique sac de survie.  
 Suivant les RSO, ce sac de survie doit répondre aux caractéristiques de la règle des RSO 4.21 (flottabilité, couleur visible, bout avec mousqueton, identification,...). Car ce sac de survie est le contenant du complément du radeau de survie pour un armement supérieur à 24h. C'est pourquoi il doit contenir les feux à mains, feux parachutes, équipements de protection SOLAS,...). Le but d'avoir un seul et unique sac est d'avoir un seul équipement à prendre dans le cas où il faille quitter le navire d'urgence.

## QUESTION & REPONSE - CAS 7 – EQUIPEMENT DE PROTECTION THERMIQUE

**Q** Dans le sac de survie de complément du radeau, je dois prendre des couvertures de survie. Quelle modèle dois je prendre ?

**R** L'équipement de protection thermique prévu doit être conforme à LSA code chapitre III, 2.5  
 C'est-à-dire que l'équipement de protection adapté doit être une PROTECTION THERMIQUE SOLAS ce n'est pas la couverture de survie fine. Cet équipement a un emballage ressemblant à celui-ci :



## QUESTION & REPONSE - CAS 8 – EQUIPEMENT DE PROTECTION THERMIQUE

**Q** Dans la fiche de contrôle apparait qu'il faut une combinaison de survie ? Est-ce obligatoire ?

**R** Dans la fiche de contrôle il apparait un item concernant les équipements individuels de survie combinaison de survie. Toutefois pour les courses en RSO catégorie 1 comme la CAP MARTINIQUE, les combinaisons ne sont pas obligatoires.  
 Un item y est consacré en effet pour la direction de course, il est important de connaître cette information notamment en cas d'abandon du bateau.

## QUESTION & REPONSE - CAS 9 – CLARIFICATION SAC DE SURVIE, SAC DE SECURITE, GRAB BAG, COMPLEMENT DE RADEAU > 24H

Q À la relecture, pouvez-vous clarifier les notions de :

- Sac de survie
- Sac de sécurité
- Grab bag
- Complément de radeau >24h

R Les RSO donnent les définitions suivantes :

**SAC DE SURVIE**

Mea Culpa, en effet j'ai fait une coquille le sac de survie n'a pas de définition mais il faut entendre sac de sécurité.

**SAC DE SECURITE**

Le sac (ou container) de sécurité a pour définition au point 4.21.1 :

*Un sac/container de sécurité doit posséder une flottabilité intrinsèque, posséder une surface minimum de 0,1m<sup>2</sup> de couleur très visible (rose, jaune, orange) à l'extérieur, doit être marqué avec le nom du bateau et doit avoir une amarre et un mousqueton. Si un sac/container de sécurité doit accompagner un radeau spécifique, le radeau auquel il correspond doit être clairement identifié. C'est la définition générale pour laquelle tout sac de sécurité doit répondre.*

**GRAB BAG**

Le terme GRAB BAG a pour traduction de l'anglais dans les RSO en Français SAC DE SECURITE

**COMPLEMENT DU RADEAU**

Le complément du radeau a pour définition au point 4.21.2

*Un sac/container de sécurité pour chaque radeau, immédiatement accessible que le bateau soit retourné ou non*

## QUESTION & REPONSE - CAS 10 – CONTENU DU SAC DE SECURITE PLOMBE

Q Ne serait-il pas plus clair pour tout le monde, y compris les gens qui feront passer les contrôles de produire une fiche répertoriant chaque sac. Et également ce qui doit être dans le bateau, hors de ces fameux sacs plombés.

R J'ai fait apparaître le contenu du sac de sécurité (complément de radeau >24h) avec tous les équipements en page 4 de la fiche de contrôle. Lors du contrôle il n'y aura pas d'ambiguïté sur le contenu du sac de sécurité.

## QUESTION & REPONSE - CAS 11 – SAC DE SECURITE

Q La fiche de contrôle sécurité laisse à penser que tout est à intégrer dans un seul sac de survie qui est nommé « complément au radeau de survie dans un sac de sécurité », ça ne me paraît pas très judicieux tant en poids qu'en volume.

R En effet il n'y a qu'un seul sac de sécurité à bord c'est celui-ci. Il n'y a qu'un seul sac pour des raisons évidentes qu'en cas d'abandon d'urgence du bateau. Il y ait le minimum de choses à prendre.

## QUESTION & REPONSE - CAS 12 – MOUILLAGE PRINCIPAL

**Q** Une question à propos du mouillage principal :  
Est-ce qu'un mouillage conforme au prescription fournisseur convient ? ou est ce que vous avez des prescriptions complémentaire ?  
Ex : le fabricant donne pour ma taille/poids de bateau une ancre type « E10 » et un bout diamètre 10mm, longueur 30m plombé sur 10m.

**R** La réponse concernant le mouillage principal trouve sa réponse dans deux documents :  
La réglementation du pays du bateau, ainsi pour les bateaux français la DIVISION 240 donne l'information suivante :

6. Une ligne de mouillage appropriée au navire et à la zone de navigation. Toutefois, sont, sous la responsabilité du chef de bord, dispensés de ce dispositif :

- Les navires à voile dont le déplacement lège est inférieur à 250 kg ;
- Les navires motorisés dont le déplacement lège est inférieur à 250 kg et dont la puissance propulsive est inférieure ou égale à 4,5 kW (6,1 Ch) ;
- Ainsi que les véhicules nautiques à moteur.

Les RSO donnent l'information suivante :

	<b>4.06</b>	<b>Ancres</b>	
MoMu1,2,3	4.06.1		2 ancres, non modifiées, conformes aux recommandations du fabricant basées sur les dimensions du bateau, avec chaîne et cordage, prêtes pour un montage immédiat et une utilisation en moins de 5 minutes. Toutefois, pour un bateau de moins de 8,5 m, une seule ancre répondant aux mêmes critères est requise.

Ainsi je n'ai pas de prescriptions complémentaires à donner. Ce choix doit s'effectuer avec un sens marin responsable de sa sécurité.

## QUESTION & REPONSE - CAS 13 – CATEGORIE SOLO – PROTECTIONS THERMIQUE SOLAS

**Q** Une autre question : Est-ce que je dois avoir 2 protections thermiques SOLAS dans le grab bag quand je suis en solo ?

**R** En effet pour les solitaires une seule protection thermique SOLAS est accordée dans le complément de radeau.

## QUESTION & REPONSE - CAS 14 – FEUX DE ROUTE / FEUX DE SECOURS

**Q** Que Signifie "alimentation séparée" pour les feux de secours ? J'ai un interrupteur pour sélectionner soit les feux en haut du mat soit les feux sur les balcons. C'est OK ?

**R** Oui, ça fonctionne c'est pourquoi il faut comprendre que l'allumage des feux doit être séparé (ou indépendant) pour permettre une alimentation électrique des feux de secours en cas de dématage.

## QUESTION & REPONSE - CAS 15 – SAC VOMITOIRE

**Q** Qu'appellez-vous "Sac Vomitoire" ?

**R** Ce sont des sacs vomitoire (ou sac à mal de mer) qui n'est pas un simple sac plastique. En effet c'est un sac **solide**, disposant d'un **dispositif de fermeture** et qui contient des dispositifs neutralisant les odeurs. Nota on en trouve dans les radeaux mais il peut être utile d'en avoir quelques-uns à bord tout en étant facilement accessible. Bien entendu se sont des sacs en plastique donc il convient de ne pas les jeter à la mer après usage. Ces sacs se trouvent en pharmacie.

## QUESTION & REPONSE - CAS 16 – NUMEROS D'URGENCE

Q Quels sont les numéros à mettre dans le répertoire du téléphone satellite ?

R Les numéros que vous devrez rentrer dans le téléphone satellite seront communiqués par la direction de course. Mais ce sont les numéros d'urgence (directeur de course, CROSS, médecin,...) Des feuilles plastifiées avec les numéros vous seront remises dans la semaine préalable au départ.

## QUESTION & REPONSE - CAS 17 – EAU DE SURVIE

Q Qu'est-ce que l'eau plombée en plus de l'eau de survie

R L'eau pour la survie se trouve dans le complément du radeau de survie et chaque bateau doit partir avec de l'eau potable de secours (au moins 2 litres par personne pour un usage unique et dédié) RSO 3.21.3. L'eau potable de secours sera dans un bidon de ce type :



NOTA 1 : Le bidon ne doit pas avoir de robinet.

NOTA 2 : Il faudra faire quelques perçages de diamètre 2mm dans le bouchon pour permettre le passage du fil à plomber. Je vais faire une vidéo expliquant où percer et vous montrant le plombage.

## QUESTION & REPONSE - CAS 18 – TROUSSE PREMIER SECOURS SAC DE SURVIE

Q Idem concernant la trousse de premiers secours du sac de sécurité, est-ce la même chose que la dotation médicale prévue pour le Grab bag?

R La question merite une precision en effet il convient de prendre en compte **à minima** pour la pharmacie du sac de securité les éléments suivant :  
Le règlement médical fédéral demande (quantité dans la colonne de droite) :

Sac survie					
A10	Paracétamol 1g		Anti douleur niveau 1	Dolprane	16
D50	Antinaupathique**		Anti mal de mer	Mercaim**	1
D60	Metopimazine subling 7,5mg		Anti vomissements	Vogalene Lyoc	16
J01	Amoxicilline Ac Clavulanique 1G	X	Antibiotique général	Augmentin	12
T30	Bande cohésive tensoplus 8cm		Immobilisation	Tensoplus	1
X01	Couverture survie		Protection froid		1

En complément les RSO demandent :

Trousse de premiers secours comprenant au moins deux tubes d'écran solaire. Tous les pansements doivent être adaptés à un usage dans des conditions humides. La trousse de premiers secours doit être clairement identifiée et refermable.

## QUESTION & REPONSE - CAS 20 - POMPE D'URGENCE

Q Le tuyau de cette pompe est très volumineux pour être ranger correctement

R En effet pour les pompes portatives on trouve principalement deux types de tuyaux d'évacuation :

- Le tuyau annelé (celui est volumineux et compliqué à ranger car assez rigide)



- Le tuyau plat (type tuyau de pompier) on le trouve sous l'appellation tuyau de refoulement plat sur les grandes plates formes de web marchand. C'est un tuyau que l'on trouve en diamètre 32mm ou 25mm dans de grandes longueurs (20m)



NOTA : Il n'est pas nécessaire de changer votre tuyau. C'est une astuce pour gagner en volume de rangement – libre à chacun de choisir le tuyau adapté à son besoin.